

INFOS PALESTINE

BULLETIN DE LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 39 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères et de la réserve parlementaire du Sénat.

ÉDITO

Bande de Gaza, 3 ans après "Plomb durci" : la justice verrouillée

Trois ans après le lancement de l'opération Plomb Durci par Israël entre le 27 décembre 2008 et le 18 janvier 2009, aucune justice n'a été rendue aux victimes, ni au niveau international, ni au niveau israélien.

Pas de saisie de la Cour pénale internationale

La longue et laborieuse quête de justice débute, pour les victimes du conflit, en novembre 2009, au moment où l'Assemblée générale des Nations unies adopte le rapport Goldstone. L'Assemblée générale laisse alors un délai (un an et demi) aux autorités israéliennes et palestiniennes pour poursuivre elles-mêmes en justice les responsables présumés des graves crimes commis pendant le conflit et partiellement révélés par ce rapport. Par deux fois (les 21 septembre 2010 et 18 mars 2011), un Comité d'experts indépendants a établi que ni le gouvernement israélien, ni la partie palestinienne n'ont satisfait aux demandes d'enquêtes formulées par l'Assemblée générale.

Vers qui se tourner dans ce cas ? En l'absence d'enquêtes internes fiables, le rapport Goldstone préconisait le recours aux mécanismes de justice internationale, notamment à la Cour pénale internationale. Cet ultime recours pour les victimes de l'opération Plomb durci apparaît très peu réaliste tant il est mis en doute par les gouvernements occidentaux. La France, pour ne citer qu'elle, a conditionné son soutien à la reconnaissance du futur État palestinien à l'engagement de ce dernier à ne pas saisir la Cour pénale internationale car, selon elle, une telle démarche nuirait au processus de paix.



Cour pénale internationale de la Haye (SOURCE : CPI)

Un mur d'obstacles absurdes

Reste donc aux victimes dans la bande de Gaza à saisir elles-mêmes la justice israélienne. En Israël, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le Centre palestinien pour les droits de l'Homme (PCHR) a déposé 490 plaintes pénales au nom de 1 046 victimes palestiniennes, demandant l'ouverture d'une enquête au Procureur militaire israélien. Sur ces 490 plaintes, l'ONG n'a obtenu de réponse substantielle que dans 2 cas.

Les Palestiniens font face à un mur d'obstacles absurdes. Au niveau civil, la victime doit payer pour obtenir justice. Les tribunaux israéliens imposent aux demandeurs étrangers de verser une provision (2 000 euros

au minimum) avant le début de la procédure. Par ailleurs, alors que leurs clients ne peuvent se rendre en Israël, les avocats gazaouis, tels ceux du PCHR, ne sont pas non plus autorisés à entrer en Israël pour les représenter auprès des tribunaux.

A l'époque de la parution du rapport Goldstone, des Palestiniens avaient mis en garde contre "un rapport de plus" comme il en est publié plusieurs dizaines, chaque année, sur les violations des droits de l'Homme dans les territoires palestiniens occupés. Pourtant, il représente pour les victimes l'espoir que soit mis fin à l'impunité, par le respect du droit international par toutes les parties. Cet espoir doit être préservé. ■



Un camion de Véolia transporte des déchets de la colonie israélienne de Tomer dans la vallée du Jourdain (source : Corporate Watch.)

ACTU

Quand Véolia est acteur de l'occupation israélienne

L'association israélienne Who Profits a demandé des clarifications aux autorités israéliennes sur la gestion de la décharge (israélienne) de Tovlan, dans la vallée du Jourdain en Cisjordanie. Les réponses apportent de précieux éléments sur l'implication de Véolia [1] dans l'occupation israélienne.

Israël envoie ses déchets en Cisjordanie, Veolia gère la décharge

Cette décharge est gérée par une de ses filiales, Veolia Environmental Services Israel, aussi en charge du transfert des déchets. Ceux-ci viennent d'Israël et sont principalement des déchets solides provenant de municipalités, d'hôpitaux, de chantiers de construction ou des déchets électroniques. Récemment, une des filiales de Veolia Environmental Services Israel a même remporté un appel d'offre du ministère de la Défense israélien pour la collecte des déchets des bases militaires israéliennes dans la vallée du Jourdain. Car Israël non seulement occupe la vallée du Jourdain, mais y transfère aussi ses déchets ainsi que ceux de ses soldats des bases militaires de Cisjordanie. 19 000 tonnes de déchets sont enterrées sur le site chaque mois, avec les conséquences sur l'environnement que cela implique. Le cas de la décharge de Tovlan est dans le fond similaire à deux autres implications de Véolia dans l'occupation israélienne. Dans tous les cas, Véolia la facilite, la consolide et tire profit de l'exploitation illégale par Israël d'un territoire et d'une population.

Les bus Veolia des colons

Via sa filiale Connex, elle gère deux lignes de bus, les lignes 109 et 110, qui relient les

colonies de Beit Horon, Giv'at Ze'ev, Mevo Horon, Ramot Alon à Israël. Ces deux lignes parcourent la route 443. Il s'agit de la route principale entre Jérusalem et les colonies de Cisjordanie et la ville de Modi'in et Tel Aviv. Près de 40 000 voitures l'empruntent chaque jour. Elle est réservée entièrement aux Israéliens. Alors attaqué sur sa gestion des deux lignes, Veolia a répondu que celle-ci se faisait sans discrimination entre Palestiniens et Israéliens.

Comment le croire quand l'ONG israélienne B'Tselem écrit : *l'armée continue de discriminer de façon anormale les Palestiniens dont l'utilisation de la route [443 ndr] est grandement limitée tandis que les Israéliens peuvent circuler librement* ? Que ces infrastructures soient ou non accessibles aux Palestiniens n'est pas la question (la plupart du temps elles ne le sont pas), Véolia dans tous les cas fournit une infrastructure à une politique de colonisation, comme pour la décharge de Tovlan et le tramway entre Jérusalem Ouest et les colonies de Jérusalem-Est [2].

Le tramway Veolia des colons

Le 17 juillet 2005, un accord est signé entre le gouvernement israélien et deux groupes français - Alstom et Connex (division transport de Veolia environnement) - dans le cadre du consortium City Pass, pour la construction et l'exploitation de ce tramway. La construction

s'est déroulée entre 2006 et 2011 et sa mise en service a démarrée en août 2011. La ligne de tramway dessert la colonie israélienne de Pizgat Ze'ev, passe à French Hill, un quartier de Jérusalem annexé illégalement en 1968, et sépare le village de Shu'afat du camp de réfugiés du même nom où vivent 38 000 Palestiniens, avant d'amener ses voyageurs dans la partie occidentale de la ville. En février 2007, l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) a fait assigner les sociétés Veolia Transport et Alstom devant le Tribunal de grande instance de Nanterre, afin que soit reconnue l'illégalité du contrat passé par ces sociétés avec le gouvernement israélien et que la poursuite de l'exécution de ce contrat leur soit interdite. En octobre 2007, l'OLP a annoncé sa participation au procès en tant que partie plaignante. En mai 2011, le jugement rendu par le TGI de Nanterre a rejeté les demandes de l'AFPS (après avoir confirmé la recevabilité de la plainte) au motif que les règles de droit international ne s'appliqueraient pas aux entreprises privées. L'AFPS a fait appel du jugement. La date de l'audience n'est pas fixée à ce jour. ■

[1] Véolia est une multinationale française, avec une participation publique, la Caisse des dépôts et Consignations et EDF possédant respectivement 10% et 4% des parts.

[2] Selon le droit international, l'ensemble des colonies construites sur le territoire palestinien sont illégales.



Maison de bédouins détruite à Jérusalem-Est (source : ICAHD)

Les Bédouins, cibles d'Israël

Les Bédouins palestiniens, une des communautés les plus fragiles des territoires occupés, sont maintenant une cible privilégiée des autorités et de l'armée israélienne. Leurs villages sont rasés et les familles expulsées, car dans le Neguev ou en Palestine ils gênent Israël dans sa politique d'appropriation de la terre.

33 fois détruit

33 fois. C'est le nombre de destructions par l'Administration des territoires d'Israël du village bédouin d'Al Arajib dans la région du Néguev (sud d'Israël). A chaque fois le village est reconstruit par ses habitants mais le harcèlement de la police ne faiblit pas, son objectif est de faire main basse sur les terres du village pour aménager la zone et pouvoir y installer une forêt. 250 hommes, femmes et enfants sont concernés et sont constamment exposés au risque de voir leurs habitations détruites. Les destructions interviennent sans préavis, depuis leur commencement en juillet 2010.

A cette date, comme le décrit Amnesty International, plus de 1 000 policiers anti-émeutes ont détruit 46 habitations, déraciné plusieurs milliers d'oliviers et d'autres arbres et saisi les biens des résidents. Le 16 février 2011, la police revenait sur les lieux, accompagnée de bulldozers, forçant cette fois les habitants à se regrouper dans le cimetière du village. A la tête de cette tentative d'expulsion le Fonds national juif (aussi connu sous le nom de Keren Kayemeth Lelsrael (KKL) en France),

une organisation semi-gouvernementale qui se prétend environnementale. Celle-ci a fait en sorte de faire enlever tous les débris que les habitants du village utilisaient pour reconstruire après le passage des bulldozers.

Non seulement, les habitants du village, détenteurs d'une carte d'identité israélienne comme tout citoyen du pays, assistent à la destruction répétée de leur village mais les autorités israéliennes les ont poursuivis en justice pour ne pas avoir payé les frais de leur expulsion, au motif que celui-ci occupe illégalement une terre "non reconnue".

Une réserve de Bédouins

Expulsés en Israël, les Bédouins le sont aussi à Al Jahalin, sur les hauteurs de Jérusalem-Est, dans les Territoires palestiniens, afin de laisser place à la colonisation israélienne. 90% des 3 000 Bédouins concernées (de 20 communautés) sont menacés d'expulsion par des ordres de démolitions. Ils ont été informés qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de quitter leurs habitations, dans le cadre d'un plan israélien plus large de "dé-

localisation" des communautés bédouines vivant dans la zone C, qui devrait débiter en janvier 2012.

En résumé, cela équivalra à mettre en place une "réserve" de Bédouins, qui sera située sur une zone (proche de la décharge municipale de Jérusalem) déjà utilisée pour 300 familles bédouines qui avaient été "relocalisés" dans les années 90, pour permettre l'expansion de la colonie de Maale Adumim. A Jérusalem, les Bédouins sont en effet situés sur une zone stratégique pour l'expansion des colonies israéliennes. Car ils gênent la mise en place du plan E1 qui prévoit l'expansion de la colonie de Maale Adumim (qui est entièrement entourée par le Mur) et son lien avec Jérusalem et la vallée du Jourdain. Si ce plan est appliqué, il menacera sérieusement la continuité territoriale de la Cisjordanie et la possibilité de faire de Jérusalem-Est la capitale du futur Etat palestinien.

Mais en Israël, comme dans les Territoires palestiniens, les familles de Bédouins se sont organisées, elles ont déjà fait connaître leur position : elles ne quitteront pas leur terre. ■

LE COÛT DE L'OCCUPATION

L'occupation militaire israélienne représente un énorme coût pour l'économie palestinienne. Les restrictions israéliennes (Mur, checkpoints, routes et colonies) empêchent les Palestiniens d'accéder à la plupart de leurs terres et d'exploiter leurs ressources naturelles. Ces restrictions isolent les Palestiniens des marchés économiques dans le monde, fragmentent leur territoire en petits "cantons" mal connectés. Comme cela a été mis en valeur par des organisations économiques internationales, (comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), ces restrictions sont les principaux obstacles à une économie palestinienne durable. Sur la base du rapport publié par l'ONG palestinienne ARIJ (Applied Research Institut—Jerusalem) et du ministère palestinien de l'économie, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine propose dans chaque numéro d'Infos Palestine un gros plan sur le coût de l'occupation israélienne.

01 Les obstacles au mouvement des biens et personnes en Cisjordanie

Des détours en moyenne 2 à 5 fois plus longs que la route directe

Le mouvement des biens et des personnes en Cisjordanie est sévèrement entravé depuis plus de 10 ans par un système de checkpoints, barrages routiers, permis et autres obstacles réalisés dans le but de faciliter la colonisation. Cet état israélien a des conséquences graves. L'activité humaine et économique est paralysée, les transferts de biens et de personnes sont beaucoup plus longs, les coûts sont plus élevés et la productivité économique gravement handicapée. L'ONG palestinienne ARIJ et le ministère palestinien de l'économie ont étudié 4 trajets entre 4 grandes villes palestiniennes dont l'accès direct est soit interdit soit restreint, et ont chiffré la perte financière. Prenons la route entre Bethléem et Ramallah, 40 mns de trajet. Le chemin le plus court passe par Jérusalem et le checkpoint de Qalandia (près de Jérusalem). Celle-ci est toutefois interdite aux Palestiniens qui ne résident pas à Jérusalem. 3 routes "alternatives" existent, chacune allongeant le trajet de 36 mns à 49 mns. Les Nations unies estiment que 70 villages pour une population de 200 000 habitants sont contraints de prendre des détours en moyenne 2 à 5 fois plus long que la route directe. Plusieurs des artères routières palestiniennes ont été transformés en "couloirs" rapides entre les colonies et Israël et dans certains cas entre des zones au sein même d'Israël en traversant la Cisjordanie.

Le village de Beitin (voir carte) est à 3 kms de Ramallah. Depuis 10 ans la plupart des routes menant au village ont été bloquées y compris celle menant à Ramallah. En conséquence, au lieu de parcourir les 3kms séparant le village de Ramallah, ses habitants sont contraints de parcourir 15kms supplémentaires et d'allonger le parcours de 30 à 40 mns. Et donc d'assurer un coût supplémentaire de transport.

Cette augmentation des coûts et la diminution de la clientèle qui venait habituellement dans le village ont conduit à la fermeture de toute activité commerciale (dont la pharmacie) et à l'exode des médecins de la ville. L'accès aux lycées de Ramallah étant devenu plus long et hasardeux, les élèves ont dû intégrer les écoles du village et aux alentours, de moins bonne qualité.

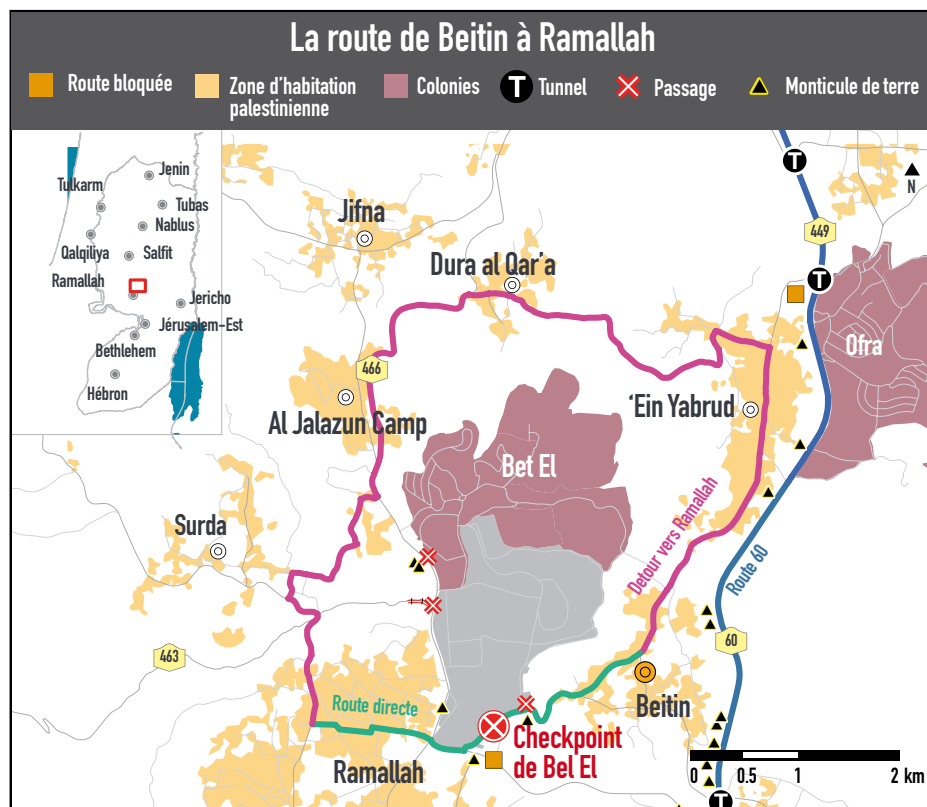
185 millions de dollars chaque année

La situation que subissent les habitants de Beitin est semblable dans de nombreux endroits en Cisjordanie. Dans la vallée de Jourdain, la circulation est limitée à 5 routes dont 4 sont contrôlées par des checkpoints. Dans la ville d'Hébron, la vieille ville est entièrement ceinturée par l'armée israélienne, la circulation des Palestiniens est interdite sur presque toutes les routes menant à des colonies israéliennes. La situation à Jérusalem-Est

est aussi très préoccupante tant le contrôle israélien maintient la ville complètement séparée du reste de la Cisjordanie. N'oublions pas enfin que de manière générale, il n'est pas possible pour un Palestinien de se rendre du sud au nord de la Cisjordanie sans passer par les deux checkpoints (Wadi Nar et Za'atra/Tappuah) qui contrôlent la circulation entre les deux régions.

Le coût financier de ce contrôle est immense. Selon l'ONG palestinienne ARIJ et le ministère palestinien de l'économie, ces restrictions coûteraient 185 millions de dollars aux Palestiniens chaque année.

La Banque mondiale a calculé que celles-ci ont contribué à une diminution de 60% du PIB entre 1998 et 2008. Elle ajoute que le retour à une liberté de mouvement est "nécessaire pour permettre le rétablissement du secteur privé palestinien et alimenter une croissance durable" ■



POUR EN SAVOIR + : www.arij.org

Directeur de publication : Claude Léostic - Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Claude Léostic, AFPS, Cimade, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE 14, passage Dubail - 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES : AFPS - Association France Palestine Solidarité, AJP - Association pour la promotion des Jumelages entre villes de France et camps palestiniens, AJRDIP - Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine, CBSP - Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens, - CCFD-TERRA SOLIDAIRE - COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT, CEDETAM, CEMEA - Centres d'entraînement aux Méthodes d'éducation Active, CICUP - Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universitaires Palestiniens, CIMADE, COMITE GAZA JERUSALEM MEDITERRANEE, CVPR-PO - Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient, ERM-SERVICES - Enfance Réseau Monde /SERVICES, FEDERATION ARTISANS DU MONDE, FSGT - Fédération Sportive et Gymnique du Travail, GENERATION PALESTINE, GREF - Groupement des Retraités et éducateurs sans Frontière, LDH - Ligue des Droits de l'Homme, LIFPL - Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, MRAP - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, MOUVEMENT DE LA PAIX, PAX CHRISTI, SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS France, SIDI - Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, TDH - Terre des Hommes France, UJFP - Union Juive Française pour la Paix

MEMBRES OBSERVATEURS : ACAT - Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, AFRAN SAUREL, AEDH - Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, AMNESTY INTERNATIONAL, ASSOCIATION POUR JERUSALEM, COLLECTIF JUDEO-ARABE ET CITOYEN POUR LA PAIX, COORDINATION SUD, CRID - Centre de Recherche et d'Information sur le Développement, FRANÇAS, GAIC - Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne, HI - Handicap International, MDM - Médecins du Monde, MIR - Mouvement International de la Réconciliation, RITIMO.